



Pour diffusion immédiate

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Frais accessoires

La FSQ-CSQ et le SIIIAL-CSQ réclament d'urgence une consultation publique

Montréal, le 29 septembre 2015. – La Fédération de la santé du Québec (FSQ-CSQ) et le Syndicat des infirmières, inhalothérapeutes et infirmières auxiliaires de Laval (SIIIAL-CSQ) somment le ministre de la Santé, Gaétan Barrette, de faire preuve de transparence dans le dossier de la facturation de frais accessoires en clinique médicale et de soumettre le dossier à une véritable consultation publique comme le réclament de nombreux groupes et citoyens.

La présidente de la FSQ-CSQ, Claire Montour, déplore le refus du ministre de tenir une consultation dans ce dossier.

« Cette attitude est d'autant plus condamnable que la normalisation des frais accessoires représente une menace pour le maintien de l'accessibilité de notre système de santé. En effet, l'imposition de tels frais met en péril l'accès universel aux soins et crée une inégalité d'accès aux services médicaux », constate Claire Montour.

La leader syndicale ajoute que si Gaétan Barrette persiste dans cette direction, il renforce l'instauration d'un système de santé à deux vitesses, où l'accessibilité varie selon les revenus.

« En agissant ainsi, Gaétan Barrette renonce à assumer ses responsabilités et ses devoirs à titre de ministre de la Santé et des Services sociaux. La Loi sur le ministère de la Santé et des Services sociaux stipule clairement que le ministre doit veiller à l'amélioration de l'état de santé de tous les individus. À partir du moment où il impose des tarifs pour certains soins, il vient de créer une barrière qui empêche une partie de la population d'y avoir accès, ce qui est contraire à la loi. »

Un manque de respect flagrant envers la population

Pour sa part, la présidente du SIIIAL-CSQ, Isabelle Dumaine, considère que l'intention de Gaétan Barrette d'encadrer, par simple voie réglementaire, la pratique des frais accessoires est carrément irrespectueuse de la population.

« Le ministre est en train de normaliser une façon de faire qui nous concerne tous puisqu'elle met en péril des principes fondamentaux de notre système public, tels que l'accessibilité et l'universalité. Malheureusement, il s'apprête à le faire en évacuant toute consultation publique. Cette façon de faire est d'autant plus préoccupante que nous faisons face à un gouvernement

qui a un préjugé favorable à la présence de plus en plus grande de l'entreprise privée dans le réseau public de santé », souligne Isabelle Dumaine.

Des solutions alternatives volontairement ignorées

En terminant, les deux leaders syndicales mentionnent qu'en refusant toute consultation publique, le ministre se prive d'entendre les solutions alternatives proposées pour mieux financer notre réseau public de santé.

« L'entêtement de Gaétan Barrette nous amène à nous questionner sur sa volonté réelle de préserver notre système public. En effet, les frais accessoires ne sont pas un mal nécessaire, bien au contraire. Plusieurs groupes proposent d'autres solutions qui permettraient de financer adéquatement le réseau tout en respectant les grands principes de la Loi canadienne sur la santé. Malheureusement, Gaétan Barrette ne veut pas les entendre », concluent Claire Montour et Isabelle Dumaine.

Profil de la CSQ en santé

La CSQ représente plus de 200 000 membres, dont plus de 9 000 font partie du personnel de la santé. La Fédération de la santé du Québec (FSQ-CSQ) représente près de 7 000 infirmières, infirmières auxiliaires, inhalothérapeutes et puéricultrices travaillant dans des établissements de tous les secteurs de la santé : centre hospitalier, centre de santé et de services sociaux (CSSS), centre de réadaptation, dispensaire, agence de la santé et des services sociaux, centre jeunesse et Héma-Québec. La Fédération des syndicats de la santé et des services sociaux (F4S-CSQ) représente plus de 2 200 membres dans trois catégories de personnel, soit de soutien, technique et professionnel, et ce, dans divers établissements du réseau de la santé et des services sociaux de même qu'en santé publique et dans les agences régionales.

– 30 –

Renseignements

Claude Girard
Conseiller en communication de la CSQ
Téléphone : 514 237-4432
Courriel : girard.claude@csq.qc.net
Twitter : @csq_centrale